



MAIRIE

DE

MONTCLUS

30630

Tél. : 04 66 82 25 73

Fax : 04 66 82 20 13

Email : mairie.montclus@wanadoo.fr



**COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 JANVIER 2016**

La séance est ouverte à 19h08

Présents : Messieurs Benoit TRICHOT, Daniel REBONDY, Hervé GREMONT, François DREYFUS, Jean-Louis BRUGUIER, Vincent NOUIS, Jean-Claude CARLES et Mesdames Mireille BOULE, Claire POUDEROUX.

Absents représentés : Monsieur Lucien VIGNAL (pouvoir à C. POUDEROUX), et Madame Sylvette CHABRIER (pouvoir à B. TRICHOT).

Monsieur Jean-Claude CARLES est arrivé à 19h27.

Monsieur Vincent NOUIS a quitté la réunion du Conseil Municipal à 20h00.

Secrétaire : Monsieur F. DREYFUS.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Adhésion de la commune de Bagnols-sur-Cèze au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard (SMD GARD)
- Nouveaux compteurs LINKY d'ERDF

Ajouts acceptés à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18.12.2015: Correction site internet et application mobile : 1200 euros pour 24 mois. Adopté à l'unanimité.

Nouveaux compteurs communicants LINKY : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, les risques pour la population générés par les compteurs communicants et rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent à la commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre l'installation des compteurs communicants LINKY sur la commune.

Adhésion de Bagnols-sur-Cèze au SMD GARD : Dans un courrier du SMD, suite à la demande d'adhésion de la commune de Bagnols-sur-Cèze faite par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, il est rappelé que les conseils municipaux des communes membres du syndicat sont appelés à donner un avis sur ces demandes d'adhésions. Adopté à l'unanimité.

Bâtiment communal le « Tourrihou » pour l'association « Grandir Ensemble » : 1) Bail de 10 mois de septembre à juin pour un loyer de 400 euros par mois sans les charges. Un bail sera établi pour chaque année scolaire et le montant du loyer pourra être révisé par délibération.

2) l'association « Grandir Ensemble » souhaite ouvrir une seconde classe au premier étage du bâtiment. L'association s'engage à réaliser les travaux pour la réhabilitation du premier étage et la commune s'engage à financer les matériaux nécessaires. Adopté à la majorité.

Recrutement d'un employé communal : Monsieur Oscar BUREY part à la retraite en avril 2016. Le conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un poste en contrat aidé de 20h par semaine pour une durée de 12 mois.

Achat de matériel de désherbage thermique : Depuis 2015, l'utilisation de beaucoup de désherbants est interdite et en 2020, toute utilisation d'herbicide sera également interdite. Le désherbage thermique est une technique qui permet de tuer la plante et sa racine par choc thermique. Devis de la société 2EBALM de 622,00 € HT. Devis adopté à l'unanimité.

Dissolution du CCAS : Le CCAS est facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Par simplification administrative, le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS et exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune. Accepté à l'unanimité.

Plafond d'aide sociale par famille : Monsieur le Maire propose de plafonner une aide sociale facultative de 200 euros par période de 12 mois consécutifs pour les familles en cas de difficulté. Accepté à l'unanimité.

Repas communal, animations des personnes âgées et enfants : Le repas annuel, les colis de Noël, les animations des personnes âgées et le Noël des enfants seront mandatés au budget communal au compte 6232 : Fêtes et cérémonies. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur la cave coopérative
- Assainissement de Montclus

Fin de la séance à 21h00.

Le Secrétaire
F. DREYFUS



Le Maire
B. TRICHOT

